

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE CONSTANTINE

INSTITUT DE BIBLIOTHECONOMIE

MEMOIRE

EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE
(D. S. B.)

Thème :

Réflexion sur un système de prêt
entre les bibliothèques en Algérie

Présenté par :

Mme RAMOUL Teboura née BENKAID-Kasba

Sous la Direction de :

Mr. SARI Mahmoud

ANNEE 1988

ملخص

تجدد المكتبات ومراكز الوثائق صعوبة في تجاوز المشاكل الناتجة من كثرة الوثائق وتزايدها المستمر في مختلف المجالات ، بسبب تواجدها منعزلة عن بعضها البعض منذ أمد بعيد من جهة ، ومحدودية الميزانية واستقرارها من جهة ثانية.

والكي تنقسم وتوسع مصادرها ، فقد حان الوقت لتتعاون فيما بينها ما لا يمكن لأية مكتبة في عالم اليوم أن تضم كل شيء في وقت واحد ، وإذا كان هذا واقع مكتبات العالم المتطورة ، فإن الأمر يزداد أهمية بالنسبة لبلادنا .

من هنا ومن أجل الاستغلال الأمثل للوثائق التي تتركبها مختلف المراكز والمكتبات فإن وضع نظام الاعارة والتبادل فيما بينها ، تفرضه أكثر من ضرورة ، حتى تتمكن من إيجاد مخطط تنسيقي متكامل يساعد على صرف الاعتمادات بنجاعة وعقلانية ، سيما و جل مقتنياتها تأتي من الخارج وبالعامة الصعبة .

واعتبارا للتجربة من سبقونا في هذا المجال ، ونظرا للواقع الوطني ، وكذلك الخريطة الجامعية لسنة 1984 التي وضعتها وزارة التعليم العالي ، نقترح نظام مخططا مركزي للاعارة يضم أولا كل المكتبات التابعة لوزارة التعليم العالي وتليها بالتدريج المكتبات الأخرى أي نظام يقوم على قاعدة اقليمية متسلسلة ، مع تخصص محتوياتها الوثائقية وفقا لحاجيات كل قطاع .

والخلاصة أننا مع انتقاء نظام اساسه الاعلام الالسي ، حيث يجد مستخدم الجهاز بعملية بسيطة وحيدة ، ما يحتاجه من معارومات .

الكلمة الدالة

نظام وطني ، الاعارة بين المكتبات .

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE CONSTANTINE

INSTITUT DE BIBLIOTHECONOMIE

N° d'Ordre



MEMOIRE

EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE
(D. S. B.)

RAM/350

Thème :

Réflexion sur un système de prêt
entre les bibliothèques en Algérie

Présenté par :

Mme RAMOUL Teboura née BENKAID-Kasba

SOUTENU LE

09 juin 1988

- A ma mère pour tous ses sacrifices, qu'elle m'a toujours tendrement consentis.
- Je Dédie ce Mémoire :
- A ma soeur Nadira et mon beau frère El-Hedi, qu'ils trouvent ici l'expression de mon affection infinie.
- A mon Frère Salouh, ce potentiel intarissable d'affection.

A la mémoire :

- A ma belle soeur Françoise.
- A mes neveux et nièces qui le chérissent tant.
- A toi qui m'a quitté à l'aube de la vie.
- A ma douce Rachida.
- A mon cousin et fils Mohamed Tahar, tendrement.
- A mon Père qui a su éveiller en nous l'amour du travail.
- A mes beaux parents, pour la continuité dans le respect.
- A tous mes proches parents.
- A tous mes amis.

- A ma mère pour tous ses sacrifices, qu'elle m'a toujours tendrement consentis.

- A ma soeur Nadira et mon beau frère El-Hedi, qu'ils trouvent ici l'expression de mon affection infinie.

- A mon Frère Salouh, ce potentiel intarissable d'affection.

- A ma belle soeur Françoise. Vous avez dirigé avec beaucoup d'intérêt ce travail, en me redonnant chaque fois la force de continuer.

- A mes neveux et nièces que je chéris tant.

Qu'il nous soit permis en cette occasion de vous manifester toute notre considération.

- A ma douce Rachida.

- A mon cousin et fils Mohamed Tahar, tendrement.

- A mes beaux parents, pour la continuité dans le respect.

- A tous mes proches parents.

- A tous mes amis.

A Monsieur le Conservateur en Chef M. SARI

A Messieurs les Membres du Jury.

Vous avez dirigé avec beaucoup d'intérêt
ce travail, en me redonnant chaque fois la force de con-
tinuer. d'avoir accepté de juger ce travail.

Nous vous exprimons notre reconnaissance.

Qu'il nous soit permis en cette occasion de
vous manifester toute notre considération.

A Messieurs les Membres du Jury.

Nous vous devons une reconnaissance particulière d'avoir accepté de juger ce travail.

Administration de notre Institut, qu'ils trouvent en cette modeste étude la continuité. Nous vous exprimons notre reconnaissance.

A Madame AIS Menoubà et Monsieur ALI-KHODJA Djamel
qui ont contribué avec beaucoup de compétence à la réalisation de
ce travail dans la bonne humeur.

A tous ceux qui ont enseigné, dirigé l'Adminis-
tration de notre Institut, qu'ils trouvent en cette modeste
étude la continuité de leurs efforts.
Qu'il nous soit permis de vous témoigner toute notre
amitié.

A Monsieur le Directeur des Etudes de l'Ecole Nationale d'Administration Y. BOUANDEL pour avoir patiemment aidé à

la réalisation de ce travail.
A Madame AIB Menouba et Monsieur ALI-KHODJA Djamel
qui ont contribué avec beaucoup de compétence à la réalisation de
ce travail dans la bonne humeur.

A Monsieur A. KOUADRIA pour avoir orienté méthodologiquement les résultats de ce travail.
Qu'il nous soit permis de vous témoigner toute notre
amitié.

- TABLE DES MATIERES -

- - - - -

<u>INTRODUCTION</u> /	<u>PAGES</u> 2
-----------------------------	----------------------

PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION HISTORIQUE DU PRET

A Monsieur le Directeur des Etudes de l'Ecole Natio-

<u>CHAPITRE I</u> - nationale d'Administration Y. BOUANDEL pour avoir patiemment aidé à la réalisation de ce travail.	9
---	---

1.1. - L'Antiquité	11
--------------------------	----

1.2. - Le Moyen-Age	12
---------------------------	----

A Monsieur A. KOUADRIA pour avoir orienté méthodologi-

1.3. - Les Temps Modernes XV au XVIII ^{ES} quement les résultats de ce travail.	15
---	----

1.4. - La Période Contemporaine XIX et XX ^{ES}	15
---	----

<u>CHAPITRE II</u> - <u>Les Premières Entreprises de Coopération et le Prêt Interbibliothèque</u>	18
---	----

2.1. - Développement du Prêt Interbibliothèque au Niveau National	18
--	----

2.2. - Développement du Prêt Interbibliothèque au Niveau International	24
---	----

- TABLE DES MATIERES -
 DEUXIEME PARTIE : LE PRÊT INTERBIBLIOTHEQUE DANS LE MONDE

 ET SA PRATIQUE EN ALGERIE

II HAPITRE 111 - Enoncé des Différents Systèmes d'Accès au Document Dans le Monde	37
- INTRODUCTION /	PAGES..... 2
3.1. - Le Modèle Centralisé	33
PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION HISTORIQUE DU PRÊT	
41	
- II HAPITRE I - La Consultation sur Place ou le Prêt à Domicile	9
- Le Centre de Prêt de la Bibliothèque	
1.1. - L'Antiquité	11
1.2. - Le Moyen-Age	12
1.3. - Les Temps Modernes XV au XVIII ^{es}	15
1.4. - La Période Contemporaine XIX et XX ^{es}	15
- II HAPITRE II - Les Premières Entreprises de Coopération et le Prêt Interbibliothèque	18
Institutions Documentaires	
2.1. - Développement du Prêt Interbibliothèque 4.1 au Niveau National	18
2.2. - Développement du Prêt Interbibliothèque au Niveau International	24
de l'Enquête effectuée auprès des différentes Ins- titutions Documentaires	
60	

- Bibliothèque Nationale	61
<u>DEUXIEME PARTIE : LE PRET INTERBIBLIOTHEQUE DANS LE MONDE</u>	
<u>ET SA PRATIQUE EN ALGERIE</u>	
- <u>CHAPITRE III - Enoncé des Différents Systèmes d'Accès au Document</u>	64
<u>Dans le Monde</u>	31
3.1. - Le Modèle Centralisé	33
3.2. - Le Modèle Décentralisé-Planifié	41
3.3. - Le Modèle Décentralisé Non Planifié	46
- Le Centre de Prêt de la Bibliothèque Nationale	47
<u>TROISIEME PARTIE : LE SYSTEME DE PRET SCIENTIFIQUE EN ALGERIE</u>	
- Le Centre National de la Recherche Scientifique	54
- Les Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique	54
- <u>CHAPITRE IV - Le Prêt Interbibliothèque en Algérie : Analyse Méthodologique</u>	57
<u>Des Résultats de l'Enquête menée auprès des différentes Institutions Documentaires</u>	57
4.1. - Présentation du Questionnaire et Résultats de l'Enquête Préliminaire	58
- <u>CHAPITRE VI - Conditions Choisi</u>	60
- Tableaux Résumant le Dépouillement des Résultats de l'Enquête effectuée auprès des différentes Institutions Documentaires	60

- Bibliothèque Nationale	61
- Bibliothèques Scolaires.....	61
6.2. - Les Conditions Socio-Economiques	103
- Bibliothèques Publiques	61
6.3. - Cadre Juridique : Recommandations pour un Système National	64
- Bibliothèques Universitaires	64
- Bibliothèques des Grandes Ecoles	67
- Bibliothèques d'Instituts	69
- Centres de Documentation	72
- Tableaux des Lecteurs par Groupes d'Institutions Documentaires	78

4.2. - Analyse des Résultats Obtenus de cette Enquête	82
--	----

- BIBLIOGRAPHIE /	122
-------------------------	-----

TROISIEME PARTIE : LES CONDITIONS D'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME DE PRET
INTERBIBLIOTHEQUE EN ALGERIE : ETUDE METHODOLOGIQUE

- ANNEXES /	130
-------------------	-----

- CHAPITRE V - <u>Structure et Caractéristiques du Système Choisi</u>	86
---	----

5.1. - Structure du Système Choisi : Décentralisé- planifié	86
--	----

5.2. - Caractéristiques du Système Choisi	95
---	----

- La Rapidité et la Simplicité du Système	95
--	----

- L'Economie du Système	98
-------------------------------	----

- CHAPITRE VI - <u>Conditions D'Etablissement et de Développement du Système Choisi</u>	100
---	-----

6.1. - Les Conditions Techniques	100
--	-----

6.2. - Les Conditions Socio-Economiques	103
6.3. - Cadre Juridique : Recommandations pour un Système National de Prêt Interbibliothèque	105

- <u>CONCLUSION GENERALE</u> /	114
--------------------------------------	-----

- <u>INDEX DES ABREVIATIONS</u> /	118
---	-----

- <u>IBLIOGRAPHIE</u> /	122
-------------------------------	-----

- I N T R O D U C T I O N -

- <u>NNEXES</u> /	130
-------------------------	-----

Déjà, Auguste COMTE disait : "les morts gouvernent les vivants" (1). Cette affirmation du sociologue français qui paraît à priori paradoxale, semble contenir une part de vérité.

En effet, nous ne saurions comprendre le présent sans nous référer à nos prédécesseurs qui nous ont légué un riche patrimoine culturel, concrétisé par leurs écrits et dont la conservation revient aux bibliothèques. Celles-ci, au cours de leur longue histoire ont accumulé d'immenses richesses pour répondre aux besoins des organismes dont elles dépendent et qui exigent en contrepartie la satisfaction totale de leurs lecteurs, sans se soucier des besoins d'autres lecteurs liés à d'autres institutions : "Chacun pour soi".

- I N T R O D U C T I O N -

Cette conception de l'----- entraînait : "la recherche de l'autosuffisance bien adaptée à son tuteur" (2).

Chaque bibliothèque, se fait une fierté de tout acquérir en développant ses collections, aboutissant ainsi à la constitution de fonds documentaires incohérents et parfois faisant double emploi avec une institution avoisinante.

1. DUPRE (Paul). - Encyclopédie des citations. - Paris : Ed. de Trévise, 1959, p. VII.

2. CHAUVAIN (Marc). - Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. - Paris : les Ed. d'organisation, 1982, p. 23.

Cette situation est peu gênante si de nos jours les bibliothèques ne se trouvaient pas confrontées au problème de l'inflation et à des restrictions budgétaires, suite à une production documentaire de plus en plus grandissante, elles ne peuvent plus maîtriser.

Déjà, Auguste COMTE disait : "Les morts gouvernent les vivants" (1). Cette affirmation du sociologue français qui paraît à priori paradoxale, semble contenir une part de vérité.

"D'après les statistiques de l'UNESCO", la production imprimée s'accroît chaque année de 3 à 5 % suivant les disciplines, nous ne donnerons qu'un exemple : selon Georges ELONG, "La civilisation des sciences fondamentales des États-Unis augmentait de 10 % par an, les États-Unis produisant plus que tous les autres pays".

En effet, nous ne saurions comprendre le présent sans nous référer à nos prédécesseurs qui nous ont légué un riche patrimoine culturel, concrétisé par leurs écrits et dont la conservation revient aux bibliothèques. Celles-ci, au cours de leur longue histoire ont accumulé d'immenses richesses pour répondre aux besoins des organismes dont elles dépendent et qui exigent en contrepartie la satisfaction totale de leurs lecteurs, sans se soucier des besoins d'autres lecteurs liés à d'autres institutions : "Chacun pour soi".

Cette conception de la bibliothèque entraînait : "La recherche de l'autosuffisance bien adaptée à son tuteur" (2). L'étude commence à l'état de culture, elle se développe comme une végétation tropicale autour de lui, finit par l'étouffer" (2).

Chaque bibliothèque, se fait une fierté de tout acquérir en développant ses collections, aboutissant ainsi à la constitution de fonds documentaires incohérents et parfois faisant double emploi avec une institution avoisinante.

1. DUPRE (Paul). - Encyclopédie des citations. - Paris : Ed. de Trévise, 1959, p. VII.

2. Encyclopédie française : la Civilisation écrite/Dir. par Julien CAHEN.
2. CHAUVEINC (Marc). - Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. - Paris : les Ed. d'organisation, 1982, p. 23.

Cette situation est peu gênante si de nos jours les bibliothèques ne se trouvaient pas confrontées au problème de l'inflation et à des restrictions budgétaires, suite à une production documentaire de plus en plus grandissante qu'elles ne peuvent plus maîtriser.

"D'après les statistiques de l'UNESCO*, la production imprimée s'accroît chaque année de 3 à 5 % suivant les disciplines, pour ne donner qu'un exemple, selon Georges ELGOZY : Si le journal des sciences fondamentales des Etats-Unis augmentait de volume comme il le fait depuis vingt ans il pèserait plus que la terre en l'an 2000" (1). avec un budget réajusté chaque année selon le taux d'inflation, une bibliothèque ne peut acheter en 1978 que 70 % des périodiques qu'elle achetait en 1958" (1).

Poids ressenti depuis longtemps déjà, si bien que le philosophe espagnol Ortega y Gasset affirmait : "L'étude commence à inonder la vie de l'homme et à déborder ses limites... L'homme se perd dans sa propre richesse ; et, sa culture proliférant comme une végétation tropicale autour de lui, finit par l'étouffer" (2).

* UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

1. REBOUL (Jacquette). - Du bon usage des bibliographies.- Paris : Gauthier-Villars, 1976, p. 216.
2. Encyclopédie française : la Civilisation écrite/Dir. par Julien Caien.- Paris : Larousse, 1939, Tome XVIII, p. 18'52-16.

Cette diffusion massive de l'écrit oblige à reconsidérer la notion de bibliothèque. Celle-ci doit perdre son caractère universel qui apparaît aujourd'hui comme une prétention irréalisable suite à la crise économique qui vient restreindre les budgets d'acquisition alors que le prix des publications augmente.

Du reste, l'étude de l'évolution de prix de 138 périodiques de base pour une bibliothèque médicale -compte tenu de l'évolution du coût de la vie aux Etats-Unis- confirme cette situation complexe. En effet : "Avec un budget stable nous précise CHAUVEINC une bibliothèque ne peut acheter en 1978 que 31 % de ce qu'elle achetait en 1958 ; et avec un budget réajusté chaque année selon le taux d'inflation, une bibliothèque ne peut acheter en 1978 que 70 % des périodiques qu'elle achetait en 1958" (1).

L'achat de la totalité des documents est au-dessus des moyens d'une bibliothèque, qui doit souvent avoir recours à une autre. Cela engage ou engagera des échanges fréquents et féconds dans la voie de la coordination et de la coopération à l'intérieur et à l'extérieur des frontières géo-politiques.

Face donc à cette situation, il est nécessaire de créer un réseau reliant ces institutions, à charge pour elles, d'échange national, mais il est plus important de l'organiser d'abord à l'intérieur des pays pour mieux "asseoir" les activités entreprises dans ce sens.

1. CHAUVEINC (Marc), Op. cit., p. 35

Notre pays s'inscrit dans le contexte de ce débat, et, c'est pourquoi deux enquêtes ont été menées auprès des institu-

tions documentaires à travers le territoire national, la première, pour ger les informations et données bibliographiques, pour promouvoir la circulation de l'information scientifique et technique, ainsi que la coopération entre les unités documentaires nationales et internationales, et, entre les utilisateurs et spécialistes de l'information et de la documentation.

Enfin, il serait judicieux d'opérer l'accès universel aux publications (U.A.P.). Comme le prescrit l'UNESCO, afin de contribuer efficacement à la formation des chercheurs.

Si les pays développés qui disposent de grandes ressources humaines et matérielles, envisagent l'économie et la rentabilité de la documentation en mettant au point les structures nécessaires à la gestion de la documentation visant le développement de la coopération ; il est urgent pour les pays du tiers-monde de songer à la nécessité de créer et de perfectionner un système de prêt entre les bibliothèques, qui s'engageraient ainsi à optimiser leurs ressources présentes et à venir, et à faciliter la circulation de l'information dans un intérêt réciproque.

Il ressort de ce qui précède, que la coopération entre bibliothèques doit se développer aux plans national et international, mais il est plus important de l'organiser d'abord à l'intérieur des pays pour mieux "asseoir" les activités entreprises dans ce sens.

* PIB : Sigle qui sera retenu au cours de cette étude pour désigner le prêt interbibliothécaire.

Notre pays s'inscrit dans le contexte de ce débat, et, c'est pourquoi deux enquêtes ont été menées auprès des institu-

tions documentaires à travers le territoire national, la première, pour juger de l'état d'avancement de cette coopération entre nos bibliothèques ; la deuxième, pour soumettre à l'avis de ces mêmes institutions, les recommandations élaborées à l'occasion de cette étude pour leur éventuelle adoption et autour desquelles doit s'articuler le prêt interbibliothèque (PIB)*, parce que facilitant sa pratique, compte tenu de la conduite qu'elles imposent aux adhérents.

L'objectif de ce travail, c'est d'essayer d'organiser un système de prêt entre les bibliothèques en Algérie ; en précisant les types de bibliothèque à intégrer dans ce réseau, en oeuvrant à l'instauration de méthodes de travail et de gestion permettant aux bibliothèques de localiser et d'accéder facilement à la documentation existante d'une part, et d'autre part, en aboutissant aussi à l'élaboration de recommandations sur la base desquelles s'effectuera le PIB à l'instar des pays où il est pratiqué.

Nous consacrons donc nos réflexions à ces questions, en étudiant dans une première partie l'évolution historique du prêt pour mieux saisir la nécessité de cette coopération qui s'impose aux bibliothèques ; dans une deuxième partie nous réfléchirons sur la pratique du PIB dans le monde et en Algérie, et dans notre troisième axe de recherche nous nous interrogerons sur les conditions d'établissement d'un système de PIB dans notre pays.

* PIB : Sigle qui sera retenu au cours de cette étude pour désigner le prêt interbibliothèque.

En dernier lieu nous présentons :

- Un index des abréviations utilisées et non développées au cours de notre travail.
 - Les ressources documentaires qui ont aidé à la réflexion de cette étude. Cette bibliographie a été établie en faisant la distinction entre les ouvrages et les revues (articles, communications et rapports), principaux documents consultés et classés par ordre alphabétique d'auteurs ou de titres.
- Ces notices bibliographiques respectent les règles de catalogage énoncées par la norme AFNOR n° NFZ 44 050 (1975).

Ainsi que des annexes relatives à :

- Une copie du questionnaire adressé lors de notre première enquête aux différentes institutions documentaires, sélectionnées principalement sur la base du répertoire des centres et services de documentation et des bibliothèques du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique édité par le C.I.S.T.T.T., dont les motifs ont été précisés en introduction.
- Quelques réponses enregistrées à propos de notre deuxième enquête, qui nous révèlent l'intérêt que manifestent certains de nos collègues quant au déploiement du PIB au sein de nos bibliothèques.

- Quelques "Bulletins de Prêt" utilisés par les bibliothèques qui consentent le PIB.

- Les différentes décisions du Ministère de l'Enseignement Supérieur recommandant aux responsables de bibliothèques de prendre les mesures nécessaires pour assurer une plus grande fluidité dans l'accès au document.

- Type de convention à utiliser par les bibliothèques désireuses d'adhérer au réseau documentaire.

- PREMIERE PARTIE -

- L'évolution Historique du Prêt -

R E S U M E

Depuis bien longtemps, les bibliothèques et centres de documentation existent de façon isolée. Ils éprouvent de pénibles difficultés à surmonter l'épineux problème de la masse documentaire toujours nouvelle et grandissante contrairement aux budgets qui stagnent.

Ainsi, une fructueuse coopération entre elles s'impose pour partager et élargir leurs ressources, car aujourd'hui il est quasiment impossible, à n'importe quelle bibliothèque de tout posséder dans toutes les disciplines. Ce qui est vrai pour les bibliothèques des pays développés, l'est encore davantage pour notre pays.

L'Objectif de notre étude est de poser les jalons d'un système de prêt à distance selon lequel, les institutions membres s'engagent à échanger leur documentation sous forme de prêt temporaire dans le but d'optimiser au maximum leurs collections, qu'elles doivent acquérir sur la base de plans thématiques de coordination des acquisitions afin d'utiliser à bon escient non seulement les crédits disponibles mais aussi nos devises.

Aussi, tenant compte des expériences étrangères ainsi que de la réalité nationale et de la carte universitaire de 1984, il est proposé un système de prêt décentralisé planifié, intégrant d'abord toutes les bibliothèques relevant du ministère de l'enseignement supérieur, puis graduellement toutes les autres catégories de bibliothèques; c'est à dire un système réparti sur une base régionale hiérarchisée avec spécialisation des fonds documentaires en fonction des besoins sectoriels.

Au terme de notre étude, nous optons pour un système informatisé et fonctionnel où l'information sera liée à son identification et à sa localisation dans une opération simple et unique pour l'utilisateur du terminal.

Mots Clefs :

Prêt interbibliothèque : Système National.